



Affiché le

26 JUIN 2025

ARRETE MUNICIPAL n°56/2025

**Autorisation stationnement d'échafaudage du 30 juin 2025 au 11 juillet 2025
8 Rue Alexis Maneyrol**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande de Monsieur GUISSÉAU Daniel domicilié 8 rue Alexis Maneyrol à FROSSAY, pour le compte de l'entreprise LAURENT GOUARD située 19 La Miraudais, 44320 SAINT-VIAUD, en date du 24 juin 2025, d'installer un échafaudage afin de procéder à un ravalement de façade du 8 rue Alexis Maneyrol,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation des piétons dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1er : Du lundi 30 juin 2025 au vendredi 11 juillet 2025, l'entreprise LAURENT GOUARD est autorisée à stationner un échafaudage le long de la façade du 8 rue Alexis Maneyrol. La durée des travaux ne pourra excéder le délai indiqué ci-dessus, et la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation des piétons se fera en face. Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents.

Article 3 : La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, la Police Municipale, au demandeur.

Le 26 juin 2025



Le Maire,

Sylvain SCHERER